ROUBAIX

Coopérative « La Paix »

73, 75, 76, 78, boulevard de Belfort, Roubaix

La plus importante coopérative de la région du Nord.

BOULANGERIE, CHARBONS, EPICERIES, COUTELLERIE, QUINCAILLERIE, etc.

Marchandises de première qualité
Panification soignée

La seule coopérative de Roubaix qui distribue gratuitement des secours à ses coopérateurs malades, blessés, en chômage ou en grève.

CINQ MILLE PAINS distribués gratuitement en une seule année.

Importants bénéfices partagés tous les six

—o—

AVIS AUX INSTITUTRICES

Mesdames les institutrices du Nord sont informées que Mme Deghilhage, institutrice adjointe, rendra compte de son mandat de membre du Conseil départemental, le jeudi 5 mars, à 3 heures du soir, à la salle du Conservatoire de Lille, place du Concert.

Mme Deghilhage fait appel à toutes ses collègues, les prie de vouloir bien assister à cette réunion afin de lui soumettre leurs revendications en vue d'aboutir à l'amélioration matérielle et morale de leur situation.

—o—

TENTATIVE DE VOL AVEC EFFRACTION

Lundi matin, pendant l'absence de M. Edmond Baussart, marchand de tissus, rue Franklin, des individus se sont introduits dans sa demeure. Après avoir fracturé la porte de l'escalier ils sont montés au premier étage et ont fracturé la porte de la chambre à coucher, puis ils ont visité les armoires, mais ils ont dû être dérangés dans leur besogne, car rien n'a été dérobé.

L'enquête de police a permis de constater qu'ils s'étaient introduits dans la maison en escaladant le mur qui donne dans la première cour Crommelynck.

—o—

LE VOL DE COFFRE-FORT DE LA RUE BUFFON

Nous avons déjà annoncé l'arrestation d'un individu nommé Gailler, inculpé dans le vol de coffre-fort de la rue Buffon.

Dans la nuit de dimanche à lundi, les agents Wante et Lemoine ont mis en état d'arrestation Auguste Seigneur, 25 ans, plafonneur, demeurant rue Sainte-Elisabeth, cour Legrand, 8, sous l'inculpation d'infraction à un arrêté d'expulsion.

Cet individu qui fait partie d'une bande de voleurs est compromis dans le vol de coffre-fort de la rue Buffon.

—o—

Vol de bois

Cinq « battens » de quatre mètres, d'une valeur de 15 francs, ont été volées, dans un bâtiment en construction de la rue Centrale, au préjudice de M. Alphonse Landrieux, demeurant boulevard de Reims ; les battens volées portent la marque Landrieux.

—o—

Les rentes des travailleurs

Chez Spender-Vandamme, un domestique, Georges Tourné, 16 ans, rue des Villas, fort Clarisse, 22, a été blessé à la main droite ; 15 jours de repos.

Informations et Communications diverses

ASSOCIATION AMICALE DE L'INSTITUT TURGOT. — Samedi prochain, 7 mars, salle Dominique Rousseaux, à neuf heures très précises du soir, l'Association amicale des Anciens Elèves de l'Institut Turgot offre à ses membres honoraires un bal de famille.

ANCIENS ELEVES DE LA RUE TERNAUX. — L'Association amicale des Anciens Elèves de l'Ecole de la rue Ternaux organise pour le dimanche 8 mars, à cinq heures du soir, dans la salle des fêtes de la Mairie, un grand concert.

ÉTAT CIVIL

De ROUBAIX du 2 mars 1903

Naissances. — Louis Lepers, rue de Lannoy, 226. — Oscar Lagache, rue Montgolfier, 23. — Robert Gellé, rue et impasse de la Barbe-d'Or, cour Delecenserie, 7. — Marcelle Vandaele, rue du Bassin, 6. — Anésia Sueur, rue Descartes, fort Sion, 38. — Maurice Noliet, rue de Lille, 210. — Ernest Devys, rue Sébastopol, cour Castelain, 6. — Simonne Gille, rue du Fresnoy, cour Verlinck, 5. — Albertine Lestienne, rue de la Perche, cour Cornille, 3. — Albert Muffat, rue du Grand-Chemin, 101. — Angèle Boncourt, rue d'Anzin, cour Gérard, 10. — Charles Liagre, rue Réaumur, 16. — Aldegonde Boyart, rue d'Antoing, cour Orange, 6. — Jean Duhamel, boulevard Gambetta, 232. — Marcel Hantson, rue de Croix, 20.

Décès. — Albertine Verbrugge, 8 ans, rue des Parvenus, 31.

TOURCOING

—o—

LES REMORDS

Dans la soirée du 19 janvier, des escarpes s'introduisirent dans l'habitation de M. Flipo, cultivateur, rue de la Potente, et y dérobaient une montre en or (valeur, 250 francs).

Comme de coutume, la police ouvrit une enquête qui, naturellement, demeura stérile.

Or, dimanche soir, deux individus, les nommés Noël Cagnez, 19 ans, mouleur, demeurant à Mouscron, et Auguste Serlipens, 21 ans, domicilié au Mont-à-Leux, s'en vinrent à la permanence, — sans doute dans le but de faciliter la tâche de la police, à moins que ce ne fût pour s'attirer l'indulgence de la justice, — se constituer prisonniers, en déclarant qu'ils étaient les auteurs du larcin.

Ils racontèrent qu'ils avaient engagé la montre au Mont-de-Piété de Roubaix, et qu'ils avaient dépensé l'argent reçu pour l'échange.

Cagnez et Serlipens ont été écroués, afin d'être déférés devant le tribunal correctionnel.

—o—

Chez les pompiers

Nous apprenons avec plaisir que M. Léon Meurillon, sous-lieutenant des pompiers casernés de Tourcoing, vient d'obtenir une médaille d'argent de 1re classe, pour différents actes de courage qu'il a accomplis.

On se rappelle qu'au cours du sinistre qui, le 8 août dernier, détruisit la filature Motte-Dewavrin, deux pompiers se trouvèrent soudain en péril.

Ils furent sauvés par M. Meurillon et son adjudant, M. Flament.

M. Meurillon était déjà titulaire d'une médaille de 2e classe.

Nous lui présentons nos plus vives félicitations pour la récompense dont il vient d'être l'objet.

—o—

Vol de poules

Des malfaiteurs demeurés inconnus se sont introduits nuitamment chez M. Carlos Stalens, tisserand, rue de l'Ermitage, et y ont dérobé trois poules.

M. Delattre, commissaire du 2e arrondissement, a ouvert une enquête.

—o—

Contre la variole

M. le docteur Julien, directeur de l'Office Sanitaire, assisté de M. Lucien Lévecque, employé dudit service, a procédé à la vaccination de 110 personnes, qui se sont présentées, lundi matin, à cet effet, au Bureau de bienfaisance.

—o—

AU THEATRE MUNICIPAL

La saison théâtrale, qui paraissait bien compromise au début par l'échec de M. Chataignié, se poursuit à présent dans d'excellentes conditions, et il est absolument incontestable que le théâtre municipal n'a jamais été si fréquenté que cette année.

Ceci dit, venons-en à la représentation du charmant opéra-comique « Les Mousquetaires au Couvent », qui eut lieu dimanche après-midi, et dont la troupe de Lille nous donna une interprétation digne de tous éloges.

Le rôle de Brissac, que remplissait M. Cadio, fut pour cet excellent artiste, une nouvelle occasion de faire valoir et son bel organe de baryton et son talent de comédien.

M. Emery (Gontran) se montra fort bon chanteur, très agréable à entendre. Il se tailla lui aussi un gros et légitime succès.

M. Mordet fut véritablement irrésistible dans le rôle de l'abbé Bridaine. On l'applaudit fréquemment. L'éloge de ce fin et spirituel comique n'est plus à faire.

Mmes Anny Goet et Marty sont déjà pour le public tourquennois de vieilles et estimées connaissances. Elles donnèrent aux rôles différents de Simonne et Marie un cachet tout particulier.

Très bien aussi Mlle Derval, notre « ministre de la guerre » de la précédente représentation. Elle fut fort espiègle dans le rôle de Louise.

Mmes Dasveda (la Supérieure) et Patorel (sœur Opportune) complétèrent dignement l'interprétation.

Les chœurs ne faillirent pas. Nos compliments à l'orchestre et à son talentueux chef, M. Paul Laigre, pour l'impeccable exécution qu'il nous donna de la captivante partition de Louis Varney.

— Samedi prochain, 7 mars, en soirée, première représentation de MICHEL STROGOFF, pièce à grand spectacle.

ÉTAT CIVIL

de Tourcoing du 2 mars 1903

Naissances. — Virgo Achille, rue du Chêne-Houpline. — Detournay Benjamin, rue Winoc-Chocqueel, 141. — Dossche Célina, rue du Brun-Pain, 205. — Dhaze Albert, rue Marlière, 32. — Broux Georges, rue de l'Hôtel-de-Ville, 7. — Dhulst Moïse, rue de Valmy, 4. — Boryn Blanche et Vercruysse Marceau, rue Nationale, 122.

Publications de mariages. — Bouchuyt Albert, magasinier, rue du Casino, 2, et Lesage Léontine, sans profession, à Pérenchies. — Cappelle Jules, laveur, rue des Girondins, 16, et Samain Hortense, ménagère, rue des Girondins, 14. — Delporte Frédéric, fileur, rue de l'Epinette, 83, et Debuigne Clara, ménagère, rue de l'Epinette, 141. — Legrand Auguste, employé, rue du Rhin, 12, et Lepercq Charlotte, repasseuse, rue du Congo, 105.

Décès. — Grimonprez Georges, 5 mois, rue de Rome, 18. — Hanicot Aimée, 7 mois, rue du Jura.

LE NORD

LILLE

L'ASSASSINAT DE Mme OUDART

Altroff, l'un des auteurs de l'assassinat de Mme Oudart, rue de la Monnaie, a été extrait de la maison d'arrêt de Lille, hier, vers 1 heure de l'après-midi, pour être transféré à la prison de Douai, en attendant sa comparution devant la Cour d'assises du Nord.

C'est sous bonne escorte de la gendarmerie et en compagnie de quatre autres détenus, tous enchaînés, que l'assassin de Mme Oudart a été conduit de la maison d'arrêt à la gare.

Altroff portait ses lorgnons et évitait de rencontrer les regards des curieux. Gendarmes et prisonniers ont pris place dans le même compartiment, et à 1 heure 40, le train partait pour Douai.

Marie Gignac, dite Saigue, la complice d'Altroff sera transférée à Douai demain mercredi.

—o—

CONSEIL MUNICIPAL

Les affaires suivantes viennent d'être ajoutées à l'ordre du jour de la séance du vendredi 6 mars, que nous avons publié :

Exécution des pavages ; convention avec les tramways. — Rue Pierre-Legrand ; vente de terrain. — Téléphones ; service privé d'incendie. — Extension de la distribution d'eau industrielle ; règlement de compte. — Hospices ; bail d'extraction d'argile. — Bureau de Bienfaisance ; vente de parcelles à Bully-Grenay. — Dépenses imprévues ; ratification. — Mandats spéciaux ; ratification. — Côtes irrécouvrables ; Admission en non-valeur.

—o—

Provisions à l'œil

La police a bien arrêté ces jours derniers, voleurs et recéleur des ballots de toiles qui étaient dérobés quotidiennement dans les rues de notre ville ; il reste pourtant encore des professionnels du vol sur la voie publique.

Il faut dire que ces derniers, plus faciles à contenter, sont satisfaits lorsqu'ils réussissent à dévaliser partiellement la voiture de livraisons d'un marchand épicier quelconque.

C'est ainsi qu'hier, vers six heures du soir, M. Désiré Fourneau, garçon-livreur à l'Epicerie Nationale, s'est aperçu, en revenant de faire une livraison au numéro 31 de la rue Brûle-Maison, qu'un chenapan lui avait enlevé sur sa voiture : 2 litres de genièvre, 2 litres de vin, 1 litre de vinaigre et 1 livre de café. Le tout d'une valeur de 12 francs.

On comprend l'étonnement du pauvre garçon, qui n'a eu d'autre ressource que celle de déposer une plainte entre les mains de M. Foucart, commissaire de police, de service à la permanence.

—o—

Arrestation pour banqueroute frauduleuse

Il y a quelques semaines, le Tribunal de Commerce de Lille déclarait M. Rolland, négociant en primeurs, 57 *bis*, rue Esquermoise, en état de faillite.

M. Rolland, peu scrupuleux, détournait aussitôt une partie de ses marchandises et prenait la fuite.

Une plainte en banqueroute frauduleuse s'en suivit, et un mandat d'arrêt fût décerné par M. Delalé, juge d'instruction.

Rolland a été arrêté, hier, à Tournai, et le parquet de Lille avisé. Il sera sous peu ramené à Lille.

—o—

Accident à la Manufacture des tabacs

Hier matin, vers 8 heures, M. François Dunot, âgé de 60 ans, contre-maître à la manufacture des tabacs, a été trouvé tout ensanglanté au bas de l'escalier du 1er étage d'un atelier.

M. Dunot porte de très graves blessures à la tête et de fortes contusions sur le corps. Après avoir reçu les soins d'un médecin, il fut transporté en voiture à son domicile, rue de la Digue.

Le blessé, qui pouvait à peine parler, a pu faire comprendre qu'il avait fait une chute dans l'escalier.

—o—

MORT DU DOYEN DES TYPOGRAPHES

M. Charles Cambier, le doyen des typographes de France, vient de mourir à Lille, à l'âge de 89 ans.

Dès l'âge de 8 ans, Charles Cambier aidait son père dans la distribution du journal les *Affiches et Annonces*. A 11 ans, il quittait l'école primaire pour entrer comme apprenti à l'imprimerie L. Danel. Quelques années plus tard, il devenait metteur en pages des *Affiches et Annonces*, journal quotidien, et c'est dans ces fonctions que, après *soixante-dix-huit ans* de travail, la mort est venue le surprendre.

—o—

HENRI FRENCH AU KURSAAL

C'est ce soir, mardi, que le merveilleux Henri French fera ses débuts, dans son numéro sensationnel, au Kursaal-Théâtre de Lille.

Tous les lillois voudront applaudir Henri French qui fit courir tout Paris à l'Olympia pendant quatre mois. C'est certainement la plus grande attraction du siècle.

—o—

Un garde-champêtre patient

M. Clabaut, garde-champêtre, en passant dimanche, vers quatre heures de l'après-midi, devant la briqueterie de M. Duhem, située entre la rue du Bois et la rue Saint-Luc, à Saint-Maurice, constata qu'il y avait sous une meule de paille un paquet de linge.

Le zélé représentant de l'autorité, soupçonnant que cela devait être le produit d'un vol, eut la constance de passer toute la nuit pour essayer de pincer le chenapan lorsqu'il viendrait chercher son larcin. Mais sa surveillance fut inutile, car personne ne vint.

De guerre lasse, le garde-champêtre porta le paquet de linge au commissariat de police du 8e arrondissement.

—o—

Le valet de chambre bordelais

Un valet de chambre, Jean Reutin, 22 ans, sans domicile, s'était réfugié dans notre ville après avoir commis plusieurs abus de confiance à Bordeaux.

Sur demande du Parquet de cette ville, l'indélicat domestique a été arrêté hier matin. Il sera transféré incessamment à Bordeaux.

—o—

Un « bistrot » violent

Dimanche soir, à la suite de copieuses libations, une discussion éclata entre Louis Denis, cabaretier demeurant rue du Faubourg-d'Arras, et un briquetier, Georges Hollebecq, âgé de 47 ans, demeurant également rue du Faubourg-d'Arras.

Des paroles on en vint aux mains et Denis frappa très violemment son client, qui, mécontent du procédé, se rendit au commissariat de police de son quartier et y porta plainte. Procès-verbal a été dressé contre le cabaretier frappeur.

—o—

Chute grave

M. François Dujardin, carreleur, demeurant 46, rue Van-Dyck, passait dimanche matin, dans la rue de Bailleul, lorsque par suite d'un faux pas il tomba sur la chaussée. Dans sa chute le pauvre homme se fractura la cuisse droite.

Relevé par des passants, le blessé fut transporté dans une pharmacie voisine, où il reçut les soins de M. le docteur Vermesch. Il a été ensuite conduit à l'Hôpital de la Charité.

—o—

Car et voiture

Hier matin, vers dix heures, le car électrique G a tamponné entre le pont supérieur de Fives et la Barrière-au-Sable, un camion appartenant à M. Brouta, entrepreneur de transports.

Le car électrique a eu son tablier de devant légèrement détérioré. Fort heureusement, il n'y a pas eu d'accident de personne.

Une enquête est ouverte par le commissaire de police du 8e arrondissement pour établir les responsabilités.

—o—

Extraditions

Sur demande d'extradition formulée par le gouvernement belge, le nommé Alphonse Vincke, 38 ans, sujet belge, demeurant rue Monge, inculpé d'attentat à la pudeur et de violences sur sa propre fille, a été arrêté par la police de notre ville. Cet ignoble personnage a été écroué.

— Le nommé Joseph Van den Bogaerde, 36 ans, tisserand, demeurant 64, rue de Thumesnil, réclamé également par le gouvernement belge, sous l'inculpation de vols, a été arrêté par le service de la sûreté.

—o—

L'affichage

Nous apprenons que notre ami Gaston Daure, le sympathique directeur de l'Agence Nationale d'Affichage, 21, rue Grande-Chaussée, vient d'être déclaré concessionnaire pour une durée de 9 années du droit d'affichage sur tous les murs des Hospices de Lille, à partir du 29 mars prochain. Cette concession enrichit l'Agence d'environ 150 emplacements des mieux situés.

—o—

La question des Funérailles

La Chambre Syndicale de l'Ameublement de Lille a adressé à MM. les députés du Nord la lettre suivante :

« Monsieur le Député,

» Nous avons l'honneur d'appeler votre attention sur le préjudice que causerait à bon nombre de commerçants le vote du projet de loi que M. Fernand Rabier, député du Loiret a déposé sur le bureau de la Chambre des députés.

» Laissant de côté toute question politique ou religieuse, c'est au point de vue commercial seulement que nous nous plaçons, en vous présentant notre requête et en vous demandant votre appui, afin que toute liberté soit laissée aux familles pour la commande des objets et dépenses que nécessitent les funérailles : liberté que le dit projet de loi, tend à faire abroger, en créant un monopole au détriment des commerçants intéressés dont les charges sont de plus en plus lourdes et qui verraient ainsi disparaître une source de profit dont ils n'ont que trop besoin.

» Nous espérons, Monsieur le Député, que vous voudrez bien par votre intervention vous opposer à l'adoption de tout monopole quel qu'il soit et que vous userez de toute votre influence auprès de vos collègues des autres départements pour faire rejeter cette loi ou tout au moins en atténuer la rigueur dans le sens de nos désiderata.

» Vous sauvegarderez ainsi les intérêts de vos électeurs ; car en dehors des fabriques et consistoires et dans la majorité des cas les tapissiers, imprimeurs et fabricants de cercueils profitent de la situation créée par les décrets de 1806 par la préférence que leur accordent leurs clients habituels.

» Veuillez agréer, Monsieur le Député, avec nos remerciements anticipés, l'assurance de notre haute considération.

Pour la Chambre Syndicale :
Le Président,
BAL.

—o—

ACCIDENTS DU TRAVAIL

BLESSE AU VISAGE. — M. Arthur Leclercq, 28 ans, conducteur de travaux, se trouvait à surveiller des réparations qui sont effectuées en ce moment aux remparts, près de la porte de Gand. Plusieurs ouvriers taillaient des briques à côté de lui, lorsqu'un éclat vint le frapper en plein visage.

M. Leclercq qui avait l'œil droit fortement tuméfié, fut reconduit en voiture à son domicile. MM. les docteurs Déjardin et Benoit, appelés, ont constaté que la blessure intéressait le rayon visuel de l'œil et déclarèrent ne pouvoir se prononcer immédiatement sur les suites de cet accident.

UNE CHUTE. — Un régleur, Louis Thibaut, 30 ans, travaillant chez MM. Geiger, Baratte et Cie, fabricants de tubes en papiers, 105, rue d'Artois, est tombé hier matin, contre une table de machine.

Dans sa chute Thibaut s'est fait des contusions au côté gauche. Après avoir reçu les soins de M. le docteur Guermonprez, le blessé a été reconduit en voiture à son domicile, à Thumesnil.

DEUX DOIGTS ECRASES. — Un accident assez grave s'est produit hier, à l'usine de Fives : Adolphe Guelton, 27 ans, manœuvre, demeurant, 27, rue Malesherbes, était occupé dans l'atelier des ponts, à transporter des tôles. L'une d'entre elles s'étant renversée, l'ouvrier eût les dernières phalanges du médius et de l'annulaire de la main droite écrasées.

Ses camarades vinrent le dégager et le blessé a été reconduit à son domicile, après avoir reçu les soins d'un docteur.

TOMBE D'UNE ECHELLE. — En posant un châssis de fenêtre, au dépôt des tramways, rue Roland, pour le compte de son patron, M. Lys-Tancré, entrepreneur, 191, rue des Postes, un menuisier, Prosper Collet, 17 ans, est tombé d'une échelle et s'est fait une entorse au pied droit.

M. le docteur Vermesch, prodigua ses soins au jeune homme, qui fut ensuite transporté en voiture à son domicile, rue de Thumesnil, cour Allart.

Théâtres, Fêtes et Concerts

GRAND THEATRE DE LILLE
(Direction A. Bourdette)

Représentation du Mardi 3 Mars. — CHERI, comédie en 3 actes.

LA TRAVIATA, opéra en 4 actes.

Bureaux à 6 h. 1/2. — Rideau à 7 heures.

Places gratuites de 2.801 à 3.200.

—o—

THEATRE KURSAAL DE LILLE

Représentation du Mardi 3 Mars. — UN FIL A LA PATTE, comédie en 3 actes.

A 10 heures, pour la première fois à Lille, et pour trois représentations seulement : HARRY FRENCH, la plus belle et intéressante attraction du siècle.

Les billets de faveur sont rigoureusement suspendus.

Bureaux à 8 heures. — Rideau à 8 h. 1/2.

Chronique Musicale

SOCIETE DE MUSIQUE DE LILLE

LE PIANISTE FERRUCCIO BUSONI

Kalinnikow, Beethoven, Bizet, Brahms, Berlioz

Un énorme succès, des ovations enthousiastes telles que nous n'en avions encore vues à la Société de Musique, sont venues saluer, à ce quatrième concert, l'immense pianiste FERRUCCIO BUSONI. Chez aucun des nombreux pianistes entendus par nous depuis une quinzaine d'années, nous n'avions rencontré cette technique effrayante, ce jeu gracieux, brillant, clair et perlé, cette incroyable indépendance des deux mains, et surtout la force prodigieuse de la main gauche. Devant l'ampleur de son qui caractérise cet incomparable talent, l'auditeur d'abord étonné est emballé ensuite par l'extraordinaire puissance de son interprétation toujours d'une si grande diversité : en effet, tandis qu'en général chez les grands pianistes trop souvent mièvres ou efféminés, certaines qualités se sont développées aux dépens des autres (ce qui permet de caractériser leur talent), chez Busoni, au contraire, elles se sont toutes épanouies sans se porter ombrage et ont atteint un extraordinaire développement ; aussi, chez lui, l'horrible difficulté est-elle cachée par cette apparence d'aisance et de grande facilité.

Sa compréhension des maîtres est parfaite, à notre avis, quoique très personnelle et tout à fait en dehors du déjà entendu ; c'est d'ailleurs un artiste sincère et convaincu, jouant les œuvres telles que les comprend sa grande âme d'artiste, imposant au public sa façon de faire et ne se laissant pas influencer par son goût plus ou moins juste. Aussi a-t-il été grandement louangé par tous, par les plus méticuleux comme par ceux qui font de la méchanceté et de l'acrimonie leurs armes habituelles.

Il imprime au *Concerto en mi bémol n° 5 de Beethoven* un cachet particulier de grandeur, de noblesse, de charme, d'une admiration forte et profonde. Ce concerto, plutôt concerto pour orchestre avec piano obligé que concerto pour piano avec accompagnement d'orchestre, nous semble le meilleur de Beethoven ; et l'orchestre, qui joue cet auteur d'admirable façon, en aurait donné une exécution parfaite si la clarinette-solo n'avait si souvent chatouillé désagréablement notre oreille dans l'*allegro*, l'*adagio* produisit le plus grand effet, et le *Rondo*, si difficile, fut fort bien enlevé. Busoni lui même ne nous a d'ailleurs pas caché sa satisfaction d'être si bien accompagné par l'orchestre de M. Maquet avec lequel il se sentait en parfaite communion d'idées.

Les *Variations de Brahms sur un thème de Paganini* sont au nombre de 48 ; ce grand pianiste en a joué 24 avec une incroyable virtuosité, se jouant de difficultés épouvantables grâce à sa technique effrayante, et en y apportant, avec une expression musicale propre et très diverse, de la force, de la fougue, de la grâce, du charme et de la délicatesse. Applaudi, bissé, acclamé, il joua ensuite un *Caprice de Liszt sur un thème d'une sonate pour violon de Paganini*, avec une finesse extraordinaire et une incomparable netteté, laissant ses auditeurs sous une impression profonde et ineffaçable.

L'orchestre nous offrait aussi un programme bien intéressant, l'interprétant comme toujours d'excellente façon sous la direction d'un chef toujours en progrès. M. Maquet a l'intention de donner successivement les œuvres les plus caractéristiques des compositeurs de l'école russe moderne ; aussi, comme prélude aux grandes symphonies de Borodine et Rimsky-Korsakow, nous offrait-il, hier, la *Symphonie en sol mineur de Kalinnikow*, un jeune compositeur moscovite mort prématurément. Cette œuvre a beaucoup porté sur le public qui l'a bien comprise et chaleureusement applaudie ; la couleur instrumentale en est fréquemment exquise, distinguée, et les rythmes ont une certaine originalité qui n'a rien d'oriental ; enfin, on sent la main d'un architecte musical puissant, d'un contrapontiste exercé, dans la façon dont sont conduits, opposés et combinés les thèmes, d'un tour en général intéressant. L'*allegro* est d'un charme tout spécial avec sa jolie phrase obsédante ; l'*andante*, admirable, fut très bien dirigé, mais combien il ressemble à un fragment (Sur les Cimes) des Impressions d'Italie de Charpentier, même facture et même disposition de la phrase musicale ; le *scherzo* nous a paru un peu long et nous a moins plu que le *final* très intéressant et fort bien enlevé. Dans la bonne exécution de cette œuvre difficile, énorme à mettre sur pied, nous nous en voudrions de ne pas féliciter, après le remarquable chef, le délicieux cor de M. Paul Mager.

Trois fragments de la *Suite de Bizet « Jeux d'enfants »* formaient au milieu du concert un délicieux intermède : dans cette musique claire, lumineuse et bien française, il n'y a rien d'inutile, tout porte sur l'auditeur charmé et subjugué par la légèreté et la délicatesse du maître qui l'a écrite. La *Marche* (Trompette et Tambour) est charmante, et les à-peu-près d'un *instrumentiste* n'auront pu égayer que les imbéciles ; le *duo* (Petit Mari, Petite Femme) pour les violons et les violoncelles est d'une extrême joliesse ; quant à l'*impromptu*, il nous a fait regretter qu'il soit si court.

Enfin, la *Marche hongroise de la Damnation de Faust de Berlioz*, animée d'un grand souffle révolutionnaire, fut exécutée de supérieure façon et valut au merveilleux chef, M. Maquet, une longue ovation d'un public reconnaissant et conquis à sa belle œuvre artistique.

P. C.

N'emploierez-vous pas la première qualité?

ILES DE LOFODEN (Norvège), 1902.

Messieurs. Depuis de nombreuses années je pêche pour vous les meilleures morues qui nagent dans les eaux glacées de nos îles et ces morues de Lofoden sont les plus belles du monde. De ces morues, que je prends à l'aide d'hameçons fixés à une longue ligne, je réserve pour votre usage le premier choix seulement. Durant tout le temps que j'ai travaillé pour vous je ne vous ai jamais rapporté un poisson de catégorie inférieure. C'est pour cette raison que la merveilleuse huile curative obtenue pour vous des foies de ces morues a toujours été de la première qualité produite en Norvège et, par conséquent, la meilleure du monde entier. Si les braves gens de France désirent employer des choses de qualité supérieure et non des choses de deuxième choix, ils n'ont qu'à se procurer l'Emulsion Scott dont l'enveloppe porte le dessin ci-dessus représentant une grosse morue de Lofoden et

Votre pêcheur,

Messieurs Delouche et Cie, Paris.

LE PREMIER. Parmi les médicaments qui guérissent, l'Emulsion Scott tient en France le premier rang. Elle guérit si sûrement rhumes, bronchites, affections de la gorge et des poumons que, pour ces maladies ou les maladies des enfants, rien ne peut lui être comparé : l'Emulsion Scott est un remède, les autres choses sont de simples préparations. Des milliers et des milliers de gens sont des preuves vivantes à l'appui de cette vérité car ils n'ont obtenu leur guérison que parce qu'ils prirent de l'Emulsion Scott, le meilleur reconstituant de France, et qu'ils ne se laissèrent pas induire à accepter une imitation de l'Emulsion Scott. **Exigez le flacon Scott avec le pêcheur** et vous trouverez la guérison.

L'EMULSION SCOTT est de première qualité, toutes ses imitations sont de deuxième choix. L'Emulsion Scott est parfaitement savoureuse, parfaitement digestible — les enfants l'aiment. C'est une émulsion de la plus pure huile de foie de morue avec des hypophosphites de chaux et de soude (les meilleurs éléments constitutifs du sang, des os et des tissus). Elle est vendue dans toutes pharmacies toujours en flacons (enveloppés de papier couleur saumon), jamais en litres. Pour recevoir franco un échantillon, mentionner ce journal en adressant 0 fr. 50 de timbres à Messieurs Delouche et Cie, 2, place Vendôme, Paris.

ARRONDISSEMENT DE LILLE

ARMENTIERES

EMPRUNT DE 2.800.000 FRANCS.
Autorisé par la Loi du 22 Juillet 1886

33e tirage du 2 mars 1903

Liste des numéros sortis pour le remboursement des 62 obligations :

51	247	258	378	428	497	803
912	1016	1386	1442	1694	1705	1809
1908	2012	2115	2165	2202	2288	2788
2801	2829	2923	3057	3275	3313	3471
3518	3522	3587	3624	3862	3883	3939
3958	4039	4072	4073	4100	4110	4207
4366	4463	4485	4525	4561	4826	4943
4946	5004	5082	5185	5195	5378	5652
5717	5859	5891	5946	6052	6068	

Les numéros sortis indiqués dans la liste ci-dessus, sont payables par francs 500 à partir du 1er avril 1903 et les coupons à raison de 8 fr. 75 sans retenue d'impôts.

A Armentières, à la Recette Municipale, 10, rue Neuve ;

A Paris, chez M. P. M. Oppenheim, 11, rue Taitbout ;

A Lille, au Crédit du Nord, 6-8, rue Jean-Roisin ;

A Bruxelles, chez M. F. M. Philippson, 44, rue de l'Industrie.

— Numéros des obligations sorties aux tirages antérieurs et qui n'ont pas été présentées au remboursement :

71 (32e) — 896 (32e) — 1138 (32e) — 1322 (32e) — 1516 (32e) — 1558 (30e) — 2193 (29e) — 3001 (32e) — 3902 (32e) — 4445 (31e) — 4642 (32e) — 5805 (32e)

Les chiffres placés entre parenthèses indiquent les tirages auxquels les numéros appartiennent.

Les obligations sorties ne produisent plus d'intérêt à partir du jour fixé pour leur remboursement.

HALLUIN

LUGUBRE TROUVAILLE. — Dimanche matin, vers huit heures, Mme Decopman, ménagère à Halluin, longeait les bords de la Lys ; elle aperçut surnageant parmi plusieurs cadavres d'animaux, une caisse. Un homme arrivait à ce moment, et Mme Decopman l'informa de sa découverte.

Aussitôt, la caisse fut retirée de l'eau et ouverte. Les deux personnes reculèrent épouvantées en apercevant le cadavre d'un jeune enfant nouveau-né.

L'homme referma la caisse et l'emporta, en déclarant qu'il allait la déposer au commissariat de Menin.

Le commissaire de Menin, mis au courant du fait, fut très étonné de ne rien voir venir.

On se demande ce que sont devenus l'homme et la caisse.

Le parquet de Lille a été averti et une enquête est ouverte.

RONCHIN

UN DESESPERE

Dimanche, vers deux heures trois quarts du soir, au passage du train de voyageurs venant de Lens, un individu se jeta sur la voie.

Le mécanicien, qui heureusement avait ralenti sa marche, pour stopper à la halte de Ronchin, put arrêter à temps sa locomotive et ne pas écraser ce désespéré qui a déclaré vouloir mourir et a annoncé aux voyageurs présents : « Je n'ai pas réussi après-midi. Eh bien ! ce sera pour ce soir ! »

PHALEMPIN

TENTATIVE D'INCENDIE. — Dans la rue du Marais, M. Louis Labbé-Denneulin tient un estaminet et occupe une assez vaste maison dans laquelle est installé un débarras-soir renfermant de la paille et du bois. C'est là qu'un malfaiteur a tenté de mettre le feu en incendiant la partie supérieure de l'écurie, recouverte de paille.

Heureusement, la paille était humide. Le feu a couvé et est tombé lentement dans l'écurie, donnant l'éveil à temps.

On put rapidement éteindre le feu.

Dans le pays, on croit à la malveillance.

On prétend que l'incendiaire en voulait au cheval de M. René Hannote qui, lorsqu'il s'absente, met son cheval en pension chez M. Labbé. Et c'était le cas, précisément, le jour de l'incendie.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES

VALENCIENNES

L'ANSE DU PANIER. — Une jeune fille de St-Saulve, Mlle Pauline Manouvrier, était venue à la poste de Valenciennes et, pendant qu'elle se faisait établir des mandats, avait déposé près d'elle sur la tablette du guichet, son panier, et sur celui-ci, un billet de cinquante francs.

Quand elle voulut le donner à l'employé, elle s'aperçut qu'un filou avait à sa façon, fait danser l'anse du panier en subtilisant le petit bleu.

Malheureusement, l'opération avait été si rapidement effectuée, que nul ne put donner le signalement du voleur, parmi les nombreuses personnes qui stationnaient devant le guichet.

LES ORPHEONISTES. — Les Orphéonistes Valenciennois donneront leur second concert lundi prochain 9 mars.

En attendant de publier le programme détaillé de cette solennité artistique, disons que la Société s'est assuré le concours de Mme Buisson-Torrès, soprano, M. Cadio, baryton, du Grand-Théâtre de Lille, Mme Varly, de l'Odéon, M. Soudant, violoniste, 1er prix du Conservatoire de Paris.

L'adjudication des places aura lieu dimanche 8 mars, à 11 heures et demie du matin.

FACHEUSE RENCONTRE. — Henri Vanaerde, 50 ans, sujet belge, qui se trouvait sous le coup d'une mesure d'expulsion, a été rencontré par l'agent Loriaux qui, l'ayant reconnu, le conduisit au poste.

Notre hôte infortuné a été conduit au parquet et écroué.

LES BRAVES GENS. — Notre concitoyen, M. Léon Danhiez, concierge au tribunal, qui s'est déjà distingué à plusieurs reprises pour actes de courage et de dévouement, s'est encore signalé dimanche, en maîtrisant le cheval d'un gendarme, qui s'étant échappé de la cour, filait rue Capron à une vive allure.

Nos félicitations.

NOS VOISINS. — Le nommé D... A..., 41 ans, peintre, sujet belge, était venu à Valenciennes, pour y chercher du travail.

Il trouva.. la police, qui l'arrêta pour infraction à une mesure d'expulsion.

LES RENTES DES TRAVAILLEURS. — Depret Charles, 29 ans, chaudronnier à la maison Opeynde, s'est brûlé la jambe gauche avec un rivet.

Le médecin a diagnostiqué une incapacité de travail de 10 jours.

— A la malterie Dreyfus, le nommé Bracq Jérémie, 43 ans, a été, en tombant dans l'escalier, contusionné au thorax.

Il devra chômer 10 jours environ.

DENAIN

ECHOS DE LA TEMPETE. — Samedi, pendant la tourmente de vent qui soufflait sur notre ville avec une violence inouïe, il y eut plusieurs accidents, heureusement sans suites graves.

C'est d'abord la cheminée de la maison Salembier, charcutier, et débitant rue de Wavrechain, qui s'écroule sur le toit et les matériaux viennent s'éparpiller sur le pavé ne blessant personne heureusement.

C'est ensuite le citoyen Jules Deldemme, conseiller municipal, qui, monté sur un tombereau déchargeant des briques, faillit être renversé, par la violence du vent et qui eut la main gauche prise sous un tas de briques que la tempête renversait et qui s'en tire sans grand dommage, une petite écorchure.

C'est nombre de nos concitoyens et concitoyennes renversés par-ci par-là, et avec ça une pluie froide.

TRITH-SAINT-LEGER

DU DANGER DES PORTES OUVERTES. — Pendant une absence des époux Dussart-Laniaux, chiffonniers, qui avaient insuffisamment clos leur porte, s'aperçurent qu'on avait pénétré chez eux et, dans un coffret placé sur un rayon de l'armoire enlevé une somme de 75 francs.

Ils soupçonnèrent une voisine, Clémence Reghem, 22 ans.

Celle-ci, après une enquête de la gendarmerie, d'où sans doute les premiers soupçons furent confirmés, fut arrêtée et écrouée.

ESCAUTPONT

AU FEU ! — Un feu de cheminée s'est déclaré, dimanche, vers 11 heures du matin, chez M. Dumont, coiffeur. Aussitôt que les voisins l'aperçurent, ils se mirent à l'œuvre pour l'éteindre. Le nommé Libert, pompier, demeurant à 100 mètres environ de la maison incendiée, arriva de suite et se mit au travail, n'écoutant que son courage. Pour se rendre maître du feu, quoique la maison ait au moins huit mètres de hauteur, il empoigna une échelle et monta sur le toit là, il tira quelques coups de fusil dans la cheminée, et au bout d'un moment, il parvint à éteindre le feu. Les dégâts sont insignifiants. Toutes nos félicitations au pompier Libert qui n'en est pas à son coup d'essai. A chaque incendie, il se fait remarquer par son zèle et son dévouement.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI

DOUAI

POUR LES PECHEURS BRETONS. — Dimanche, 15 février, a eu lieu, à Douai, le mariage de Mlle Pauline Laheyne, belle-fille de notre camarade Duval, président du Syndicat des Métallurgistes, avec M. Charles Joly, représentant de commerce.

Au cours de la petite fête qui a suivi la cérémonie, le citoyen Duval, qui est originaire de Rennes, a fait, parmi les invités, une collecte au profit de ses compatriotes, les sardiniers bretons. Cette collecte a produit une somme de 9 fr. 45 centimes, qui sera versée entre les mains de M. le sous-préfet.

ECHO DU VIOL DE LA RUE DES GLACIS. — La Cour d'assises de Douai condamnait, le 3 août 1901, plusieurs jeunes gens de notre ville pour viol et complicité de viol.

Un sieur Duclos fut condamné à douze années de travaux forcés ; Doco, à dix ans de réclusion ; Guidez, Pavy, Barbier, chacun à huit ans de la même peine ; Edouard Mille, à quatre ans de prison.

Nous apprenons que ce dernier est décédé en prison.

On se rappelle sans doute, que deux fiancés qui, le 5 mai, dans la soirée, se promenaient rue des Glacis, près de la place du Barlet, furent assaillis et séparés par la bande en question, qui entraîna la jeune fille, pendant que le jeune homme allait chercher du secours.

VOL DE NUMERAIRE. — Une enquête est ouverte sur un vol d'une somme de vingt francs qui aurait été commis, au préjudice de M. Lefebvre, fleuriste, rue des Ferronniers, par sa servante, Joséphine Wuillay, 19 ans, originaire d'Hénin-Liétard.

LAS DE VIVRE. — Le docteur Sockeel a extrait la balle de revolver que, dans un moment de découragement, le jeune Goguillon, s'était tirée dans la poitrine, au niveau du cœur ; le projectile était resté logé sous la peau.

LE COLLEGE DE JEUNES FILLES. — Les plans de transformation du petit lycée actuel en lycée de jeunes filles ont été envoyés hier matin à M. le recteur de l'Académie de Lille, qui doit les examiner. Puissent-ils ne pas rester... en plan !

LES RECETTES DE L'OCTROI. — Pendant le mois de février 1903, les recettes de l'octroi de Douai se sont élevées à 55.831 fr. 66, en diminution de 857 fr. 49 sur le mois de février 1902.

Les recettes des deux premiers mois de l'année 1903 accusent une diminution de 2.964 fr. 62, sur la période correspondante de l'exercice de 1902 et une augmentation de 11,877 fr. 20 sur celle de 1901.

VICTIME DE LA TEMPETE. — Vendredi dans l'après-midi, un journalier Charles Tanchon, âgé de 38 ans, demeurant rue des Fripiers, et travaillant aux Huileries Nouvelles a eu le bras gauche pris entre un barre de fer et une porte qu'un coup de vent a refermée avec violence.

Tanchon qui a le bras fracturé a été admis à l'Hôtel-Dieu.

ANICHE

RESPECT AUX VOYAGEURS. — Depuis que la Compagnie des tramways électriques de Douai à Aniche fait les transbordements de marchandises pour les verreries, des retards sont à signaler de jour en jour, à cause du refoulement des wagons dans les cours de verrerie. La principale cause de ce retard incombe à la verrerie Hayez. Il n'est pas rare de voir les premières voitures venant de Douai subir des retards de 10 à 20 minutes, ce qui cause un certain préjudice à tous les voyageurs indistinctement. C'est pourquoi nous comptons sur la Direction pour mettre un frein à cet état de choses qui nuit à la Compagnie elle-même.

Un groupe de voyageurs.

PAS-DE-CALAIS

BOULOGNE

HORS DU LIT. — On nous écrit : « Par suite de la crue qui s'est produite dans la vallée de la Liane, la rivière est sortie de son lit.

» Bien que toutes les vannes aient été ouvertes, toutes les pâtures de Clocheville sont submergées, l'eau menace les ponts, et si le mauvais temps continue, elle pourrait couper la route de jonction.

» A Condette un véritable torrent coule devant la propriété Evrard, les communications avec Le Choquel doivent se faire plus haut par le « chemin au sable ».

» Le ruisseau d'Echinghen, démesurément grossi reflue au passage de la route nationale.

» Le petit pont placé dans la propriété des Grenadiers a cédé. »

COURRIERES

PAUVRE CABRE. — On a volé une chèvre dans une étable au fond du jardin, chez M. Louis Darcieux, cabaretier et ouvrier mineur à Courrières.

AUCHEL

INUTILES TENTATIVES. — On nous écrit :

« Un certain individu promène sa gracieuse personne de maison en maison, dans les corons, pour faire signer aux ouvriers une pétition qui, si elle était prise en considération par les Pouvoirs publics (ce qui est peu probable), n'aboutirait à rien moins qu'au maintien à Auchel des Frères Congréganistes enseignants.

» Quoique nous sachions bien que tous les efforts désespérés des cléricaux, de robe longue et de robe courte, resteront sans effet, et que les frères devront bientôt boucler leurs malles, nous recommandons néanmoins aux ouvriers de se mettre en garde contre cette manœuvre et de refuser formellement de signer cette pétition.

» Les ouvriers n'auront qu'à se louer du départ de ces déformateurs des cerveaux et des cœurs, et bientôt il ne sera plus donné aux enfants dans cette commune, qu'une instruction exclusivement basée sur les principes de raison, de justice et de solidarité. »

Pour vous préserver de l'Epidémie

qui, depuis quelque temps, fait tant de ravages dans notre région, faites usage quotidien et régulier de l'excellent **VIN** de

BANYULS TRILLES

très soigneusement préparé avec du **VIEUX VIN de BANYULS** et le **MEILLEUR QUINQUINA.**

CE DELICIEUX APERITIF, qui est uniquement recommandé par le corps médical tout entier, devrait être journellement consommé, soit chez soi, soit au Café, par toutes les personnes soucieuses de leur santé.

Dans tous les cafés, les bons estaminets, les principales Epiceries et chez les Entrepositaires.

Exiger l'étiquette sur la bouteille, à cause des nombreuses contrefaçons.

Tribune Minière

L'Enquête sur les Mines

DEPOSITION DES MEMBRES DU SYNDICAT des Ouvriers Mineurs du Pas-de-Calais

Nous commençons aujourd'hui la publication, d'après la sténographie officielle, de la déposition faite par les membres du Syndicat des ouvriers mineurs du Pas-de-Calais devant la commission parlementaire.

I. — SALAIRES

Les dépositions commencent par la réponse suivante du camarade Cordier aux questions de M. le Président de la commission :

M. CORDIER. — Nous n'avons pas les documents nécessaires pour renseigner la commission d'une manière complète et détaillée sur la question des salaires ; les fiches, que nous pouvons recueillir sont insuffisantes. Nous avons simplement des chiffres antérieurs à la grève qui sont donnés par les ingénieurs de l'Etat. Nous nous servons, pour prouver que les Compagnies font une mauvaise répartition des salaires, des chiffres mêmes des Compagnies communiqués aux ingénieurs des corps des mines. Les statistiques officielles, d'ailleurs, ne donnent que des chiffres d'ensemble, des moyennes ; il a fallu que nous allions devant la commission arbitrale pour avoir sous les yeux la statistique que je vais vous communiquer et qui porte sur le taux des salaires antérieurs au 9 décembre 1900 dans le bassin du Pas-de-Calais. Il y avait 34 ouvriers touchant de 4 fr. à 4 fr. 50 (4 fr. représentent un salaire de 2.75 plus la prime qui était alors de 40 pour 100, mais qui n'est plus que de 30 pour 100.

Il y avait 141 ouvriers touchant de 4.50 à 5 fr., soit une proportion de 91/100 pour 100 de l'ensemble.

Il y avait 566 ouvriers touchant de 5 fr. à 5 fr. 50, soit 3.66 p. 100.

Il y avait 2.048 ouvriers touchant de 5.50 à 6 fr., soit 13.24 p. 100.

Il y avait 5.493 ouvriers touchant de 6 fr. à 6.50, soit 35.53 p. 100.

Il y avait 4.235 ouvriers touchant de 6 fr. 50 à 7 fr., soit 27.39 p. 100.

Il y avait 1.708 ouvriers touchant de 7 fr. à 7 fr. 50, soit 11.05 p. 100.

Il y avait 715 ouvriers touchant de 7.50 à 8 fr., soit 4.62 p. 100.

Il y avait 715 ouvriers touchant de 7.50 à 8 fr., soit 2 p. 100.

Il y avait 214 ouvriers touchant au dessus de 8 fr. 50, soit 1.39 p. 100.

Les salaires ont donc varié dans la période qui a suivi le 1er octobre 1900 de 4 fr., prime comprise à 8 fr. 50 et au-dessus. Or, nous qui sommes des ouvriers mineurs, nous ne pourrons jamais admettre que des salaires puissent varier normalement dans une telle proportion. Les mineurs sont des ouvriers qui ont fait leurs preuves, et si nous pouvions établir le détail complet des salaires au moyen d'un double carnet de paye, nous établirions sans nul doute que les ouvriers qui ont touché ces salaires extrêmement minimes de 4 fr. 50 et 4 fr. sont précisément les mêmes qui, à d'autres époques, ont pu gagner de forts salaires. Cela tient [illegible]